

SCIENCE ET PÊCHE

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DE

L'INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES PÉCHES MARITIMES
59, Avenue Raymond - Poincaré, PARIS (16°)

Nº 96

PUBLICATION MENSUELLE

SEPTEMBRE 1961

PROTECTION DU STOCK DE HOMARDS-CANTONNEMENTS

par L. FAURE

La pêche du homard sur nos côtes était jadis assez prospère mais, depuis plusieurs années, les pêcheurs se plaignent d'une diminution de plus en plus sensible des captures. Ce déclin est dû à une surexploitation des fonds, mais aussi à la non observance des plus élémentaires mesures de conservation de l'espèce.

En effet, de barques de faible tonnage n'utilisant que quelques paires de casiers, on est passé à des bateaux plus importants mouillant par filières de 20 à 30, jusqu'à 100 à 200 casiers. De plus, la réglementation concernant tant la taille marchande (23 cm) que le rejet à la mer des femelles oeuvées ou que l'écartement des lattes des casiers (3 cm), n'est pas respectée et tous les homards capturés sont vendus.

Or, toute réglementation soucieuse de maintenir le stock d'une espèce à un niveau d'exploitation rentable ne peut se fonder que sur deux principes fondamentaux : protection des jeunes jusqu'à une taille leur assurant la possibilité de se reproduire au moins une fois et réserves biologiques strictement respectées où l'espèce peut vivre normalement et repeupler les régions voisines.

Le premier de ces principes est justement celui que fait appliquer l'actuelle réglementation des pêches maritimes; le second est à retenir dès maintenant si l'on veut aboutir à un ensemble de mesures dont le respect devrait permettre une augmentation du stock de homards et par conséquent une amélioration du rendement de cette pêche.

De telles mesures, comme le choix de la taille marchande par exemple, ne sont pas prises au hasard et s'appuient sur des données biologiques que nous croyons utiles de résumer ici.

BIOLOGIE ET DEVELOPPEMENT.

Lors de l'accouplement, la femelle emmagasine dans une poche spéciale les produits reproducteurs mâles (spermatozos des) qui seront ensuite libérés au moment de la ponte, laquelle a lieu dans nos régions entre les mois de juillet et de septembre. La femelle se couche alors sur le dos en repliant la

queue contre le thorax. Les oeufs fécondés se rassemblent dans la poche ainsi formée et s'y fixent grâce à un liquide cémentaire qui leur permet de rester collés contre l'abdomen de la mère pendant toute la durée de leur développement.

Au moment de leur émission, les oeufs ont une teinte vert foncé mais deviennent de plus en plus clairs au fur et à mesure de leur développement, lequel dure de dix à onze mois. On voit alors par transparence les yeux de l'embryon.

Vers le mois de juin de l'année suivante les oeufs sont prêts à éclore. Pour les libérer la femelle étale sa queue sur un fond plat et remue activement les pattes postérieures; l'opération qui ne se fait pas en une seule fois, peut durer une à deux semaines.

A l'éclosion, la larve, qui est planctonique et soumise aux courants, doit subir quatre mues successives avant d'acquérir l'aspect d'un homard et de commencer à nager en descendant par moments sur le fond. Ce n'est qu'après deux nouvelles mues que le jeune homard gagne définitivement le fond pour y vivre. Deux mois et demi après l'éclosion, il mesure de 20 à 25 mm. Au total, au cours de sa première année d'existence, le homard mue une dizaine de fois, puis moins fréquemment par la suite.

Pour qu'un individu adulte soit capable de se reproduire, il faut attendre cinq ans pour le mâle qui mesure alors de 20 à 25 cm et le plus souvent six ans pour la femelle dont la taille est alors de 22 à 23 cm. Dès lors, la mue ne se produit plus qu'une fois par an chez les mâles et une fois tous les deux ans chez les femelles. Celles-ci, qui ne pondent guère que tous les deux ans par suite de la lenteur du développement des oeufs, émettent de 5 000 à 8 000 oeufs à la taille de 26 cm; ce nombre augmente jusqu'à 40 000 au-delà de 37 cm.

Ce n'est donc qu'à l'âge de 5 ou 6 ans, lorsqu'il a atteint la taille marchande, que le homard est capable de se reproduire pour la première fois; mais, malgré l'abondance des oeufs émis, bien peu arrivent à ce stade car les larves et les jeunes subissent une énorme mortalité. Ils sont en effet une proie facile pour les autres animaux marins, particulièrement au moment de la mue, et, si l'on ajoute qu'ils n'hésitent pas à s'entredévorer, on conçoit facilement combien sont faibles les chances de survie d'un stock trop exploité par la pêche.

TENTATIVES D'ELEVAGE DES HOMARDS.

Dans tous les pays où l'on a constaté une surexploitation plus ou moins importante du stock de homards, on a tenté d'y remédier selon les techniques utilisées en pisciculture.

C'est ainsi qu'en Norvège, en Hollande, aux Etats-Unis et au Canada, on a essayé d'élever des larves à partir d'oeufs mûrs prélevés sur des animaux pêchés au moment de la ponte ou conservés en bassins Aussitôt écloses, les larves étaient mises dans des bacs spéciaux et nourries avec du foie de boeuf broyé ce qui exigeait une installation coûteuse et des soins attentifs.

Ces essais entrepris en laboratoire dès le début du siècle, n'ont donné que de médiocres résultats et, dans la nature, ils se sont révélés inopérants pour la reconstitution du stock.

Repris il y a une quinzaine d'années, en améliorant les installations et la nourriture des larves grâce à un mélange de foie de boeuf, de chair de mollusque et d'hépatopancréas de crabe, ces essais ont permis d'amener au stade natant un plus grand nombre d'individus que celui observé dans la nature mais, suivant les années, les résultats étaient malgré tout très variables et souvent décevants.

C'est pourquoi il n'a pas été possible de conclure de ces expériences que des écloseries, excessivement onéreuses, aient amélioré de façon sensible le stock naturel et, comme l'écrivait le professeur

KNIGHT dès 1916, on doit admettre que la femelle seule peut faire éclore un plus grand pourcentage d'oeufs que tout incubateur artificiel.

Cet auteur ajoutait d'ailleurs que le pêcheur pouvait contribuer à l'enrichissement en homards, à condition d'observer une stricte réglementation pour la protection des femelles grainées et une trève périodique de la pêche dans les endroits où la reproduction est plus intense.

Tous les spécialistes se sont ralliés depuis à cette idée et il semble qu'au Canada, grâce au rejet à la mer des jeunes et des femelles grainées, ces recommandations commencent à porter leurs fruits.

Il n'en est malheureusement pas de même en France où la réglementation n'a pas été observée et où le rendement de la pêche est devenu si médiocre qu'avec 60 à 80 casiers, les captures, si elles ne sont pas nulles, sont tombées à 1 ou 2 homards par jour.

Pour remédier à cette situation, la simple application des réglements s'avère maintenant insuffisante et il serait nécessaire de la renforcer pour la création de cantonnements.

CANTONNEMENTS.

Le principe des cantonnements est simple puisqu'il consiste à choisir une ou plusieurs zones of frant des conditions propices aux homards et, pendant au moins cinq années, à les interdire à la pêche tout en y transportant des femelles oeuvées pour en accélérer le peuplement. C'est ainsi par exemple qu'une région assez vaste pourrait être découpée en secteurs qui seraient mis successivement en réserve, puis en exploitation. L'étendue de ces secteurs, qui ne devraient en aucun cas mesurer moins de 2 à 3 milles de côté, serait à déterminer selon la topographie locale.

Une expérience mal comprise : Molène.

Un premier essai dans ce sens a été entrepris à partir de 1956 dans l'archipel molénais où, en accord avec les pêcheurs, un cantonnement fut établi Son étendue n'était, à notre avis, pas suffisante mais nous espérions en obtenir l'extension lorsque les femelles grainées y auraient été immergées.

La première année, 150 femelles ont été mises dans la réserve en mai et juin mais, par la suite, il a été très difficile sinon impossible de s'en procurer d'autres : 57 individus en 1957 et 40 seulement en 1958. Depuis, la réserve ne fut que légèrement agrandie et aucune nouvelle immersion de femelles grainées ne put y être faite.

Enfin, lorsqu'après cinq années on y permit de nouveau la pêche (en mai 1961), on ne nous consulta pas et aucune expérience de pêche comparative entre la réserve et les secteurs voisins n'y fut effectuée. Or, d'après les informations recueillies auprès des pêcheurs, les captures auraient été pendant une quinzaine de jours, plus nombreuses dans le cantonnement qu'ailleurs et il est regrettable qu'aucune estimation du rendement n'ait été faite à cette occasion.

C'est pourquoi, même si l'expérience a été positive, en raison du peu d'importance qui lui a été accordée et du faible intérêt qu'elle a suscité, il n'a pas été possible d'en tirer les enseignements qu'elle aurait dû apporter.

CONCLUSION

La législation maritime destinée à protéger le stock de homards étant mal respectée, on constate actuellement un net déclin du rendement de cette pêche sur les côtes françaises.

Or, les pêcheurs ont à prendre conscience du fait qu'eux seuls en sont responsables et qu'actuellement le meilleur moyen permettant de remédier à cet état de chose est de remettre à la mer les femelles oeuvées et les homards n'ayant pas atteint la taille marchande.

Il est également nécessaire qu'ils acceptent l'idée que ces mesures, pour être efficaces, doivent être complétées par la création de cantonnements dans lesquels de petits stocks locaux pourront se reconstituer et essaimer ainsi sur les secteurs voisins.

En effet, seul un ensemble de mesures cohérentes et loyalement appliquées peut résoudre le problème de la reconstitution du stock de homards et chacun doit comprendre que l'expérience mérite d'être tentée.

Science & Pêche Nº 96 - 1961 Le Directeur FURNESTIN

La reproduction totale ou partielle du Bulletin d'Information (Science & Pêche) est autorisée sous réserve expresse d'en indiquer l'origine.

Prix 0,50 NF